



UNIVERSITÉ D'OTTAWA - PROGRAMME DE RESTRICTION EN BIOSÉCURITÉ
AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA (ASPC)
LISTE DES AGENTS BIOLOGIQUES ET TOXINES À COTE DE SÉCURITÉ ÉLEVÉS (ABCSE)

Les **toxines** suivantes **ne peuvent être acquises** sans l'approbation préalable du Bureau de la gestion des risques - Agent de biosécurité : bio.safety@uottawa.ca.

Note : Les laboratoires où sont manipulées des souches de bactéries produisant des toxines qui constituent des agents biologiques à cote de sécurité élevée (ABCSE) ne sont pas visés par la désignation ABCSE tant que la toxine ABCSE est produite à des concentrations inférieures à la quantité-seuil. Si vous dépassez la quantité limite de toxine, vous devrez obtenir une habilitation de sécurité.

Liste des agents biologiques à cote de sécurité élevée - Toxines (quantité limite)

- Toxine Alpha (5 mg)
- Toxine botulique (0,5 mg)
- Toxine du choléra (20 mg)
- Toxines C2 et C3 de Clostridium botulinum (5mg)
- Toxine Epsilon de Clostridium perfringens (5 mg)
- Hémolysine (10 mg)
- Toxine Shiga-like (vérotoxine) (1 mg)
- Shigatoxine (1 mg)
- Entérotoxines staphylococciques, type B (1 mg)
- Entérotoxines staphylococciques, autres que de type B (10 mg)
- Toxine du syndrome du choc toxique de Staphylococcus aureus (5 mg)

Les **AGENTS BIOLOGIQUES** suivants **ne peuvent être acquis** sans l'approbation préalable du Bureau de la gestion des risques - Agent de biosécurité : bio.safety@uottawa.ca. La liste officielle est celle retrouvée.

Les **cotes de sécurité sont obligatoires** par l'ASPC et des exigences de licence supplémentaires sont nécessaires.

Liste des agents biologiques à cote de sécurité élevée - Virus

- Coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS-CoV)
- Virus Andes
- Virus Chapare
- Virus Chikungunya
- Virus Choclo
- Virus de la fièvre de la vallée du Rift
- Virus de la fièvre hémorragique de Congo Crimée
- Virus de la fièvre jaune
- Virus de la forêt Kyasanur
- Virus de la grippe aviaire (Influenza) hautement pathogène
- Virus de l'orthopoxvirose simienne
- Virus Dobrava-Belgrade
- Virus Ebola
- Virus Guanarito
- Virus Hantaan
- Virus Hendra (morbillivirus équin)
- Virus Junin
- Virus Laguna Negra
- Virus Louping ill
- Virus Lujo
- Virus Machupo
- Virus Marburg



- Virus de Lassa
- Virus de la variole
- Virus de l'encéphalite à tiques (virus de l'encéphalite verno-estivale russe)
- Virus de l'encéphalite de la Murray Valley
- Virus de l'encéphalite de Saint-Louis
- Virus de l'encéphalite équine de l'Est
- Virus de l'encéphalite équine de l'Ouest
- Virus de l'encéphalite équine du Venezuela
- Virus de l'encéphalite japonaise
- Virus Nipah
- Virus Omsk
- Virus Oropouche
- Virus Powassan
- Virus reconstruit de la grippe (Influenza) de 1918
- Virus Rocio
- Virus Sabia
- Virus Seoul
- Virus Sin nombre

Liste des agents biologiques à cote de sécurité élevée - Bactéries

- Bacillus anthracis
- Brucella abortus
- Brucella melitensis
- Brucella suis
- Chlamydophila psittaci (anciennement Chlamydia psittaci)
- Francisella tularensis
- Burkholderia mallei (Pseudomonas mallei)
- Burkholderia pseudomallei (Pseudomonas pseudomallei)
- Yersinia pestis
- Coxiella burnetii
- Rickettsia prowazekii

Liste d'agents biologiques à cote de sécurité élevée - Champignons

- Coccidioides immitis
- Coccidioides posadasii

La description du programme d'habilitation de sécurité en vertu de la LAPHT
Information disponible via le site web de l'ASPC:

www.phac-aspc.gc.ca/lab-bio/biosecurity-biosecurite/index-fra.php

La liste officielle des ABCSE:

www.phac-aspc.gc.ca/lab-bio/regul/ssba-abcse-fra.php